DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
DE
THEYS
38570 THEYS

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 AOUT 2026

Sous la présidence de Monsieur Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 11

Séance ordinaire du 25 août 2026 à 18 h 00
Le vingt-cinq août deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de THEYS, légalement convoqué le 19 août 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Maire.

Etaient présents :
M. BOUCHET-BERT-PEILLARD Yannick, Mme EYMIN-PETOT-TOURTOLLET Florence, M. FRANCIOSI Jean-Jacques, M. MONCENIS Lionel, Mme BOUCHET-BERT-PEILLARD Léa, M. BERTONI Alain, Mme FABRE Lisa, Mme CAYER-BARRIOZ Claire, M. JOURDAN Nicolas, M. CARAGUEL Bruno, Mme PAYERNE-BACCARD Lauranne, formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :
Mme BRELLE LENOIR Barbara à M. BOUCHET-BERT-PEILLARD Yannick
Mme DEBIAGGI Emmanuelle à Mme FABRE Lisa
M. MIDALI Hervé à Mme EYMIN-PETOT-TOURTOLLET Florence
M. AGUESSE François à M. MONCENIS Lionel.

Membres absents excusés :
Mme MILLET Régine

Membres absents :
M. MARCENAC Gilles
Mme ALLAIN Salomé
Mme EYMIN PETOT TOURTOLLET Nadège

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures, salue les membres présents et excuse les membres absents.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, Madame Léa BOUCHET-BERT-PEILLARD est désignée comme secrétaire de séance de la présente réunion.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2026.

PROJET

Mise en ligne le : 20/10/2026 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Theys
https://www.theys.fr/documents_administratifs/80191

L'ordre du jour est le suivant :

- PERSONNEL
 Modification du temps de travail

- PERSONNEL
 Suppression de postes

- PERSONNEL
 Adhésion à l'assistance du CDG38 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL

DÉLIBÉRATION n° 056-2026
PERSONNEL – Modification du temps de travail de 5 emplois

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- **APPROUVE** la suppression, à compter du 01/09/2026 d'un emploi permanent à temps non complet (23.13/35ème) d'ATSEM,
- **APPROUVE** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (34.21/35ème) d'ATSEM,
- **APPROUVE** la suppression, à compter du 01/09/2026 d'un emploi permanent à temps non complet (28/35ème) d'ATSEM,
- **APPROUVE** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (34.21/35ème) d'ATSEM,
- **APPROUVE** la suppression, à compter du 01/09/2026 d'un emploi permanent à temps non complet (14/35ème) d'agent administratif urbanisme,
- **APPROUVE** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (18.75/35ème) d'agent administratif urbanisme,
- **DECIDE** de porter, à compter du 01/09/2026 de 23.73/35ème à 26.59/35ème le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent technique polyvalent
- **DECIDE** de porter, à compter du 01/09/2026, de 33.25/35ème 35/35ème le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'ATSEM
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice pour toutes ces modifications.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 057-2026
PERSONNEL – Suppression d'emplois

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- **APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent d'éducateur territorial de jeunes enfants, à temps non-complet (8.44/35ème) de catégorie A, au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
- **APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent d'agent périscolaire, à temps non-complet (28.3/35ème) de catégorie C, au grade d'agent social de 2ème classe, relevant du cadre d'emplois des agents sociaux,
- **APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent d'animateur RAM, à temps non-complet de catégorie A, au grade d'assistant socio-éducatif, relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs,
- **APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent d'agent de crèche, à temps non-complet (30.62/35ème) de catégorie A, au grade de puéricultrice, relevant du cadre d'emplois des puéricultrices,
- **APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent d'agent postale, à temps complet de catégorie B, au grade de rédacteur, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs,

PROJET

Mise en ligne le : 20/10/2026 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Theys
https://www.theys.fr/documents_administratifs/80191

- **MODIFIE** en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 01/01/2026 :
 - Grade : éducateur territorial de jeunes enfants à temps non complet à raison de 8.44/35ème :
 - Ancien effectif : 1
 - Nouvel effectif 0
 - Grade : agent social de 2ème classe à temps non complet à raison de 28.3/35ème :
 - Ancien effectif : 1
 - Nouvel effectif 0
 - Grade : assistant socio-éducatif à temps non complet :
 - Ancien effectif : 1
 - Nouvel effectif 0
 - Grade : puéricultrice à temps non complet à raison de 30.62/35ème :
 - Ancien effectif : 1
 - Nouvel effectif 0
 - Grade : rédacteur à temps complet :
 - Ancien effectif : 1
 - Nouvel effectif 0
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 058-2026
PERSONNEL – Adhésion à l'assistance du CDG38 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- **APPROUVE** la mise en place de cette prestation au 01/09/2026
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante, telle que proposée par le CDG38.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.

La secrétaire de séance,
Léa BOUCHET-BERT-PEILLARD

Le Maire,
Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD

PROJET

Mise en ligne le : 20/10/2026 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Theys
https://www.theys.fr/documents_administratifs/80191